

PROCES-VERBAL
de la séance du conseil municipal de GORZE
du 25 mai 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Date d'affichage : 26 mai 2020
Date de réception
en Préfecture :

Le lundi vingt-cinq mai deux mil vingt à vingt heures, sur convocation en date 18 mai 2020, s'est réuni à la MAG le conseil municipal de la commune de Gorze.

Présents :

LEVEE	Frédéric
GIACOMAZZI	Marion
SCHMIDT	Denis
HOLDER	Martine
LAURENT	Pierre
LALLEMENT	Noémie
DELHAY	Jean-Paul
DIDIER	Stéphanie
PINTO	Carlos
GHIZZO	Sarah
CLEMENT	Raphaël
SERVANT	Valérie
FLEURY	Thierry
FRANCK	Justine
DECLoux	Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Noémie LALLEMENT.

1 – Election du maire

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence de Martine HOLDER, doyenne de l'assemblée,
Vu l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Procède à l'élection du maire au scrutin secret.
Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :
M. Thierry FLEURY obtient 3 voix pour ;
M. Frédéric LEVÉE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 12 voix pour, est proclamé maire au premier tour de scrutin.

2 – Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence du maire, Frédéric LEVÉE,
Vu les articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 12 voix pour et 3 voix contre, de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire.

3 – Election des adjoints

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence du maire, Frédéric LEVEE,
Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu la liste des candidats déposée auprès du bureau de vote,
Après en avoir délibéré,
Procède à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :
La liste conduite par M. Denis SCHMIDT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 12 voix et 3 bulletins nuls, est proclamée élue au premier tour de scrutin :

1 ^{er} adjoint	Denis SCHMIDT
2 ^e adjoint	Marion GIACOMAZZI
3 ^e adjoint	Pierre LAURENT
4 ^e adjoint	Martine HOLDER

4 – Indemnité du maire

Le conseil municipal,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la population totale de la commune s'élève à 1 177 habitants au 1^{er} janvier 2020,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 15 voix pour de fixer l'indemnité de fonction du maire à 43 % de l'indice brut 1027 à compter du 25 mai 2020.

5 – Indemnité des adjoints

Le conseil municipal,
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la population totale de la commune s'élève à 1 177 habitants au 1^{er} janvier 2020,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 12 voix pour et 3 voix contre de fixer l'indemnité de fonction des adjoints au maire à 19,8% de l'indice brut 1027 à compter de leur délégation de fonction.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 2 juin à 19h30.

Gorze, le 26 mai 2020

Le Maire



Frédéric LEVEE